

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBLY
TENUE LE :

20 AOÛT 2014

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le mercredi 20 août 2014, à 18 h.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Sandra Bolduc et Francine Guay et messieurs les conseillers Marc Bouthillier, Richard Tetreault, Serge Gélinas, Luc Ricard et Jean Roy formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Denis Lavoie.

Sont également présents monsieur Jacques Beaugard, directeur général, et madame Nancy Poirier, greffière.

Période de questions

RÉSOLUTION 2014-08-608 1. Acceptation de l'avis de convocation

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-08-609 2. Acceptation de l'offre d'achat et de vente entre la Ville de Chambly et la Société en commandite 220 Immobilière reçue le 19 août 2014 au montant de 3 300 000 \$, plus taxes, pour l'acquisition des lots 2 346 300, 2 346 301, 2 346 302 et 2 346 307, situés sur le boulevard de Périgny et la rue Migneault dans le cadre du projet d'un pôle du Savoir, de la Culture et de l'Histoire

ATTENDU QUE la Ville de Chambly a reçu une offre d'achat et de vente de la Société en commandite 220 Immobilière le 19 août 2014 au montant de 3 300 000 \$, plus taxes, pour l'acquisition des lots 2 346 300, 2 346 301, 2 346 302 et 2 346 307, situés sur le boulevard de Périgny et la rue Migneault dans le cadre du projet d'un pôle du Savoir, de la Culture et de l'Histoire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre d'achat et de vente reçue le 19 août 2014;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de l'offre d'achat et de vente entre la Ville de Chambly et la Société en commandite 220 Immobilière reçue le 19 août 2014 au montant de 3 300 000 \$, plus taxes, pour l'acquisition des lots 2 346 300, 2 346 301, 2 346 302 et 2 346 307, situés sur le boulevard de Périgny et la rue Migneault dans le cadre du projet d'un pôle du Savoir, de la Culture et de l'Histoire.

Le maire et la greffière ou leur remplaçant sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.

Adoptée.

RÉSOLUTION 2014-08-610

3. Levée de la séance

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance de l'assemblée extraordinaire du 20 août 2014, à 18 h 04, soit levée.

Adoptée

Me Denis Lavoie, maire

Me Nancy Poirier, greffière